

RÈGLEMENT BONNU'TRAIL 2026

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de l'ensemble de ses clauses.

- **Article 1 : Organisateur**

Le **Bonnu'Trail** est organisé par l'association **Comité des Fêtes de Bonnut** à l'occasion de ses fêtes patronales annuelles.

- **Article 2 : Date, horaires et circuits**

Le Bonnu'Trail se tiendra le **4 juillet 2026 à Bonnut**. Deux parcours de course sont proposés :

- 13 km avec environ 350m de dénivelé positif
- 8,5 km avec environ 250m de dénivelé positif

Le **départ** des courses sera donné à **18h**.

Les parcours se déroulent majoritairement sur des sentiers et chemins forestiers.

Les départ et arrivées auront lieu sur le parking de la salle polyvalente Marcel Larregne à Bonnut.

Des ravitaillements (liquides et/ou solides) seront proposés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Les parcours ne seront en aucun cas accessibles en dehors du jour de la course, notamment en raison de l'emprunt de propriétés privées.

Un **accès aux douches** sera possible au sein de la salle polyvalente.

Le parcours du 8,5km est également ouvert à la marche. Les inscriptions se feront uniquement le jour de la course.

- **Article 3 : Condition d'inscription**

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, conformément à la réglementation en vigueur. Toute participation est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- Ou d'un **PPS** (Parcours de Prévention Santé) valide.

Les courses sont accessibles à partir de la **catégorie cadets** (16 ans). Les mineurs demeurent sous l'entière responsabilité des parents.

- **Article 4 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> ou sur place le jour de la course jusqu'à 15 min avant le départ.

Tarifs :

- **13 km : 13 €**
- **8,5 km : 8 €**

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course à partir de 15h et jusqu'à 15 min avant le départ.

Les dossards doivent être portés sur la poitrine de manière visible. Les participants doivent prévoir leurs épingles.

Inscription sur place pour la marche jusqu'à 15 min avant le départ. Le tarif est fixé à 5€.

- **Article 5 : Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile propre à l'évènement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance individuelle.

- **Article 6 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs présent sur le parcours.

Une assistance médicale sera assurée par la CROIX ROUGE.

- **Article 7 : Chronométrage**

La société Pyrénées Chrono assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques intégrées au dossard.

- **Article 8 : Classement et récompenses**

Les résultats et le classement de chaque course seront disponible sur le site de Pyrénées Chrono.

Un podium sera organisé à l'issue des courses. Les 3 premiers et 3 premières du classement scratch de chaque course seront récompensés.

- **Article 9 : Charte du coureur**

Tout participant doit :

- Porter assistance à toute personne en difficulté
- Respecter les consignes des organisateurs et signaleurs
- Respecter le balisage
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours

- **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports.

- **Article 11 : Annulation, intempéries**

En cas de force majeure ou sur décision des autorités administratives, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

- **Article 12 : Responsabilité**

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- D'accident lié à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante
- De perte ou de vol d'objets personnels

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par **mail** à l'adresse suivante : comite-bonnut@hotmail.fr

Facebook : Comité des fêtes de Bonnut

Instagram : @comitedebonnut